



**LA TÈNE
VISION D'AVENIR**

**PROGRAMME DE LEGISLATURE
2013-2017**





République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Programme de législature 2013/2017

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Préambule

... Ce programme de législature représente un engagement formel et public. Il a pour but de donner la vision du Conseil communal sur l'avenir de la commune de La Tène, notamment pour ces quatre prochaines années. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à ce jour à justifier des changements...

Article 161 du Règlement général de la commune de la Tène, du 19 février 2009

¹Le Conseil communal élabore un programme de législature dans lequel il fixe ses objectifs stratégiques et orientations prioritaires.

²Le Conseil communal annexe au programme de législature une planification financière relative aux projets dont il souhaite la réalisation. Cette planification précise le , l'ordre de grandeur probable des investissements qui en résulteront. Elle comprend également le mode de couverture des dépenses.

³Le programme de législature et la planification financière font l'objet d'un rapport d'information dans la première a qui suit l'élection du Conseil communal.

2 Introduction

La commune de La Tène vient de vivre sa première législature, quatre années consacrées principalement à la mise en place de ses institutions. La plupart des règlements communaux indispensables (règlement général, de police, du comité scolaire, de l'eau) ont été validés par le Conseil général et mis en application. On peut dire que la commune dispose des outils nécessaires pour être conduite efficacement.

Aujourd'hui, la commune de La Tène envisage, à l'aube de sa deuxième législature, de se consacrer davantage à des projets d'avenir. Forte de plus de 4'800 habitants, elle entend jouer un rôle important dans la région. Son tissu économique, sa diversité résidentielle, ses centres commerciaux et ses atouts touristiques font d'elle une cité rassembleuse pour la population de l'Entre-deux-Lacs. Quel habitant des communes avoisinantes ne peut affirmer que jamais il ne met les pieds à La Tène, à Marin ou à

Thielle ? Notre cité est incontournable pour s'approvisionner, se divertir ou même y trouver un emploi parmi les quelque 5'000 places de travail offertes sur son territoire.

La commune de La Tène est très active dans les relations intercommunales. Elle participe aux réflexions menées sur le Littoral neuchâtelois en relation avec les fusions de communes, telles que préconisées par le Conseil d'Etat et avec la redéfinition de l'agglomération. Elle entend s'investir totalement dans ce processus.

Si le rayonnement de la commune et ses finances sont des éléments essentiels à mettre en œuvre dans les quatre ans à venir, pour le bien-être de toutes les Laténiennes et de tous les Laténiens, les Autorités s'appliqueront aussi à développer les services à la population en participant à la création d'une école régionale respectant les spécificités locales, en développant suffisamment de places d'accueil extrafamilial pour les enfants, en investissant dans l'entretien du patrimoine et des infrastructures (rue de la Gare, site de La Tène, ...), en recherchant des solutions pour améliorer la qualité de vie, par des mesures sécuritaires et promouvant la mobilité douce.

Pour rayonner et assumer le rôle de leader qu'elle entend jouer, La Tène doit être une commune forte, maîtrisant son compte de fonctionnement et capable d'investir. Un assainissement des finances est inéluctable et il s'agit-là de l'un des défis qui attendent les nouvelles Autorités, lesquelles devront faire preuve de créativité et de détermination pour que notre commune, tout en restant fiscalement attractive, maintienne une certaine croissance. Peut-être doit-elle passer par un développement démographique important ? Le regroupement avec d'autres communes ou encore l'ouverture de nouvelles zones d'habitation donneront à n'en pas douter une réponse à cette nécessité d'assainir les finances.

En résumé, la Commune de la Tène entend dans les quatre ans à venir

- assurer ce qu'elle a déjà mis en place au service des citoyennes et citoyens
- développer ce qu'elle a déjà mis en place pour améliorer la qualité de vie dans un esprit de développement durable
- s'ouvrir sur l'extérieur et se positionner dans la région

Le Conseil communal de la commune de La Tène, entré en fonction le 14 juin 2012, a mené une réflexion sur les axes qu'il entend privilégier durant la législature 2013/2017. Conformément à l'article 161 du Règlement général de commune, du 19 février 2009, (ci-après : RGC), il a ainsi établi un programme de législature donnant sa vision à futur de la commune. Ce programme est un élément indispensable pour la mise en œuvre de sa politique et donne les orientations principales des actions qu'il entend mener.

3 Programme

Le Conseil communal entend développer ses objectifs dans le respect des valeurs suivantes :

3.1 Etre en priorité au service des citoyennes et des citoyens

La Tène, au vu de sa croissance, se doit de renforcer son administration, d'adapter ses services aux nouvelles exigences et à l'arrivée importante de nouveaux habitants et d'entreprises, afin de répondre à futur aux besoins fondamentaux de l'être humain, qui sont un mélange de ce que l'on nomme le besoin d'appartenance à une collectivité et celui d'être estimé, considéré, entendu par celle-ci.

Ce même besoin d'estime et d'appartenance pousse les autorités à mettre en place une vraie stratégie de communication, stratégie dans laquelle la population apparaît désormais comme le public cible principal et prioritaire.

Cette politique se veut très interactive. Certes, elle sert à informer toujours mieux et de manière transparente, mais elle doit permettre aux citoyennes et citoyens de se faire entendre.

Les outils électroniques (Internet, newsletter et médias sociaux) seront parmi les moteurs de cette évolution, de même qu'un « guichet virtuel » performant ayant pour mission principale d'éviter aux administrés de devoir se déplacer au bureau communal au-delà du strict nécessaire.

Parmi les besoins essentiels, citons la distribution de l'eau et de l'énergie, le logement, et la sécurité publique.

La préoccupation laténienne principale dans les domaines de l'eau et de l'énergie est la recherche des ressources nécessaires pour l'approvisionnement de la commune et des besoins de la population ainsi que des besoins des activités économiques.

Au chapitre du logement, la commune se veut proactive en regard des difficultés actuelles en matière d'offre et de diversité.

Et puis, s'il est un domaine sensible, c'est bien celui de la sécurité publique. Bien que considérée comme bonne, elle fera l'objet d'une attention particulière en collaboration avec la police neuchâteloise. Par ailleurs, les actes d'incivilités – que l'on constate encore – entraînent un sentiment d'insécurité de la population contre lequel les autorités entreprennent diverses démarches pour offrir aux auteurs de ces actes d'autres activités.

Au-delà de ces demandes, la population attend de ses autorités qu'elles lui permettent de concilier vie de famille et vie professionnelle. A ce chapitre, on peut citer par exemple la mise en adéquation de l'offre et de la demande tant en matière d'accueil de l'enfance que de prestations parascolaires. L'évolution de notre société en fait une nécessité pour beaucoup de familles.

3.2 Coordonner le développement et la qualité de vie

Aujourd'hui, le développement des prestations offertes doit rimer avec la notion de développement durable, soit l'art de tenir compte de manière équilibrée, des aspects économiques, sociaux et écologiques de la croissance de la commune.

Il s'agit donc de privilégier :

- un urbanisme vivant qui cherche à valoriser les bâtiments et les espaces constructibles
- la modernisation du mobilier urbain, par la requalification de certains quartiers, comme le secteur de la gare
- la mise en valeur des rives du Lac
- le développement de nouveaux écoquartiers (à l'image d'Eikenott Communet-Borgeaud), nécessaires à l'accueil des populations en croissance
- un réseau d'infrastructures fiables

Quant aux infrastructures routières, l'accent est mis sur :

- l'aménagement de nos rues
- une mobilité facilitée, avec l'objectif de développer une meilleure complémentarité entre les différents types de transports

Concernant les transports publics, le défi est de taille, surtout que la démarche s'inscrit dans un concept plus général de réorganisation des lignes de bus régionales, notamment entre le tissu bâti de l'agglomération du Littoral et de l'Entre-deux-Lacs.

A cela s'ajoute l'aménagement des rues de la localité de Marin lorsque l'Avenue des Champs-Montants aura changé de régime de circulation.

La Tène se doit d'être une commune dynamique qui aménage son tissu urbain en amenant de nouveaux projets et des collaborations (publiques-privées) en matière de logement, de service à la population et de pôle économique.

3.3 Une commune ouverte qui se positionne sur la région

Une commune qui :

- encourage les échanges intergénérationnels et interculturels, comme c'est le cas aujourd'hui en soutenant des initiatives telles que « Je Tène »
- diversifie le type d'habitations en fonction du type de population (familles, ainés, handicapés, ...)
- développe et crée des places de travail sur le territoire communal afin notamment de diminuer les mouvements de pendulaires
- favorise l'accueil des nouveaux habitants ainsi que des étrangères et des étrangers, en développant des projets d'intégration
- analyse et soutient ponctuellement des initiatives visant à l'intégration des personnes de langues et de cultures différentes
- promeut le sport et les activités culturelles en soutenant particulièrement les sociétés locales et en poursuivant la politique mise en place au niveau culturel
- est une commune ouverte, capable de se positionner dans la région voire dans le canton de façon pérenne

Parmi les objectifs de cette législature, la participation de la Commune de la Tène à un processus de fusion est notablement le plus important !

4 Contenu du programme de législature 2013/2017

4.1 Niveau des charges

Buts	Mesures	Ordre de grandeur des investissements (Francs)
Approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion du réseau d'eau de boissons (EB) à la CENE 	<ul style="list-style-type: none"> • 2'500'000 en Partenariat Public Privé (PPP)
Approvisionnement énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Chauffage à distance depuis la chaufferie des collèges, par géothermie ou/et au bois • Parc photovoltaïque sur les toits 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le dimensionnement, en PPP • Selon le dimensionnement, en PPP
Développement de la politique du logement	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'acquisition de terrains constructibles en droits de superficie (DDP) • Faciliter la création de coopérative de logement par un soutien administratif 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'objet, en PPP • Selon l'objet, en PPP

Buts	Mesures	Ordre de grandeur des investissements (Francs)
Renforcement de la sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'une police de proximité ainsi que d'un corps de sapeurs-pompiers de proximité (collaboration intercommunale ou cadre fusion) 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact non-déterminable pour l'instant
Création de places d'accueil extrafamilial préscolaire et parascolaire suffisantes	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une structure d'accueil dans le projet Agora 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact non-déterminable pour l'instant
Développement de l'urbanisme dans l'esprit du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Révision et unification des PAL : <ul style="list-style-type: none"> – densification – principe des écoquartiers – principes contraignants de mesures constructives favorisant les énergies renouvelables – maîtrise des circulations TIM – limitation des implantations d'infrastructures de téléphonie mobile 	<ul style="list-style-type: none"> • 150'000 correspondant au mandat d'un bureau d'aménagistes
Aménagement des infrastructures dans l'esprit du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de 200 points lumineux • Renouvellement du parc de véhicules de voirie / phase 1 • Renouvellement du parc de véhicules de voirie / phase 2 • Mise aux normes des la signalisation routière (rétro réfléchissants) • Ajout systématique d'un volet de récupération et d'optimisation énergétique dans les études de faisabilité des projets d'infrastructures communales • Adhésion à l'association Cité de l'énergie et mise en place du programme y relatif 	<ul style="list-style-type: none"> • 280'000 • 200'000 • Impact non-déterminable pour l'instant • 35'000 • Selon l'importance du projet, entre 15% et 20% de supplément • 5'000 /an
Organisation de la mobilité des personnes dans l'esprit du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Zones 30 km/h • Pistes piétons et cyclables • Construction d'une passerelle de mobilité douce et accès, rue des Sors • Compléter le maillage des cheminements piétonniers et cyclistes. • Offre points Velibe en collaboration avec les communes de la COMUL et de l'E2L (CRT1 + CRT2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'objet • Selon l'objet • 3'000'000 • Impact non-déterminable pour l'instant • Environ 10'000 par point de location ; l'étude de faisabilité chiffrera les coûts d'exploitation

Buts	Mesures	Ordre de grandeur des investissements (Francs)
Encouragement des échanges intergénérationnels et culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou améliorer la fête "Je Tène" 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact non-déterminable pour l'instant
Réorganisation et revitalisation du camping	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler toutes les parcelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact non-déterminable pour l'instant
Ouverture sur la région	<ul style="list-style-type: none"> • Présence dans les postes stratégiques des organisations existantes : <ul style="list-style-type: none"> - COMUL - RUN - Région E2L - ACN 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts induits par les séances de discussion, en partie compensés par des ristournes financières prévues par ces institutions

4.2 Niveau des recettes

S'agissant des finances, le programme de la législature 2013/2017 est basé sur 2 axes de travail, à savoir la valorisation du patrimoine communal et la recherche de nouvelles sources de financement et plans d'économies.

Pour la valorisation du patrimoine, le Conseil communal va relancer certains dossiers en suspens ou va en initier des nouveaux, qui doivent s'inscrire dans un concept englobant le potentiel d'une fusion à venir et une durabilité ou pérennité dans son apport financier.

Cet axe est lui-même subdivisé en 3 chapitres qui sont :

- la valorisation du Site de la Tène et de la zone de tourisme (ZT) de Thielle (ancienne parcelle du casino)
- le déploiement du pôle économique (Ecopolis)
- la mise en place de zones d'habitations groupées et d'un centre médicosocial (Agora)

La valorisation doit se faire avec des objectifs clairs de rentabilisation sans faire appel à des besoins de financement conséquents (Cf. ci-dessous), c'est-à-dire en l'occurrence, via des financements privés, publics et privés ou avec des aides cantonales voire fédérales.

Tous ces projets répondent à des critères d'insertion dans le nouveau plan d'aménagement, du développement possible en structures et infrastructures de notre commune de La Tène, et comme dit précédemment, s'inscrivent dans un cadre financier d'un apport à long terme.

Ces projets sont donc très importants dans leur potentiel de retour sur investissement et même au-delà en matière de rentabilité sur le long terme.

Pour le deuxième axe, soit la valorisation du patrimoine communal et la recherche de nouvelles sources de financement et plans d'économies, celui-ci consiste en une révision globale des taxes et émoluments, des baux ainsi qu'en la refonte de conventions tacites ou anciennes (plus de 30 ans) afin de les remettre à niveau. Il

convient également d'anticiper au maximum nos emprunts afin d'obtenir les meilleurs taux.

Il s'agit par ailleurs de trouver des synergies entre les communes de l'Entre-deux-Lacs ou de la Paroisse politique afin de réaliser des économies d'échelle dans certains des futurs investissements.

L'ensemble doit être bien géré par une Administration efficace, celle-ci étant dotée d'un outil Qualité, soit des procédures accroissant notre qualité de service, d'accueil ou de satisfaction des administrés.

La table ci-dessous résume chacun des points mentionnés ci-dessus, en indiquant les aspects de rendement annuel plutôt que de véritables investissements. A noter qu'il s'agit ici d'objectifs réalistes et réalisables qui, pour certains comme le pôle économique, dépasseront certainement le cadre de la présente législature.

Buts	Mesures	Ordre de grandeur des investissements (Francs)	Impact/an (Francs)
Administration	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système Qualité Mise en place de MCH2 	<ul style="list-style-type: none"> 30'000 50'000 	
Finances	<ul style="list-style-type: none"> Révisions des taxes Emprunts à moyen terme 		<ul style="list-style-type: none"> 150'000/200'000 100'000/150'000
Patrimoine Financier	<ul style="list-style-type: none"> Ecopolis - développement de la nouvelle ZI Agora Zone de la Tène 	<ul style="list-style-type: none"> à définir 50'000/2'500'000 50'000 	<ul style="list-style-type: none"> 500'000/800'000 300'000
<ul style="list-style-type: none"> Synergies intercommunales 	<ul style="list-style-type: none"> Réductions des coûts via des synergies entre communes de l'E2L 		<ul style="list-style-type: none"> 80'000/100'000

Les points précités appellent les commentaires suivants :

- *Mise en place d'un système Qualité* : induit des frais de consultants, d'achat d'outils informatiques (Optimiso) et de formation
- *Mise en place du Modèle de Comptabilité Harmonisée 2 (MCH2)* : nécessite des coûts d'outils informatiques complémentaires et de formation
- *Révisions des taxes* : concerne les parkings, le camping et divers autres domaines
- *Emprunts à moyen terme* : a trait à la négociation anticipée des conclusions et de renouvellements d'emprunts

- *Ecopolis - développement de la nouvelle Zone Industrielle (ZI)* : implique un inventaire exhaustif des structures et infrastructures, y compris des routes, des conduites, etc., à mener pour le Canton ; bien que difficiles à évaluer à l'heure actuelle, les parts de subventionnement pourront s'élever jusqu'à 50%
- *Agora* : concerne la couverture des premiers frais d'études (50'000 francs) ainsi que l'achat du terrain (2.5 millions de francs) dans l'hypothèse où cette voie devait être privilégiée à celle de la conclusion d'un droit de superficie ; une première estimation des rentrées fiscales supplémentaires induites par la concrétisation de ce projet, en plus d'un apport sur la rentabilité du terrain, avoisine l'ordre de grandeur récurrent de 500'000 à 800'000 francs annuels !
- *Zone de La Tène* : implique une révision parcellaire, la réhabilitation du camping, de nouveaux baux pour les chalets, les parkings et la valorisation du CIS Centre Sports & Loisirs Marin, et éventuellement la parcelle communale des Marais ; un impact de l'ordre de 300'000 francs supplémentaires est très certainement plausible à moyen terme

5 Conclusion

Pour cette deuxième législature, le Conseil communal axe sa politique sur un développement durable de la commune de La Tène.

Dépenser ce qu'il faut pour offrir à la population laténienne les infrastructures et les services nécessaires au bien-être de chacune et chacun, en se donnant les ressources nécessaires.

On ne saurait y arriver sans prendre en compte tous les facteurs permettant une gestion efficace d'une commune, à savoir la maîtrise des dépenses et des ressources financières

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre acte du programme de législature et de la planification financière 2013/2017.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

La Tène, le 28 janvier 2013

LE CONSEIL COMMUNAL